

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 25 mars 2025

Rapporteur : Serge Lecrosnier

QUESTION N° 01 :

Note de présentation jointe à l'examen du Compte financier unique 2024 et du Budget primitif 2025 conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe

1) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

a) Fonctionnement :

Pour les dépenses de **fonctionnement** de notre commune, nous avons consommé au cours de l'année 2024 : **1 212 284.40€**. Comptablement, c'est 2% de plus que l'an passé. L'inflation de 2024 étant de 2%, on peut considérer que nous sommes à un niveau de dépenses égal. Néanmoins, si nous examinons en détail les grands chapitres de charge, nous constatons une poussée générale de 6.5% en volume. Malgré les efforts que nous déployons, il y a une croissance des besoins sur de nombreux postes. Sur les frais de personnel, notons que l'effectif de nos agents reste stable à 15 personnes.

Pour mémoire, nous rappelons les montants de dépenses des années passées :

2017 : 1 049 713.64 €
2018 : 992 870.49 €
2019 : 988 619.50 €
2020 : 954 457.84 €
2021 : 975 466.23 €
2022 : 1 208 716.58 €
2023 : 1 188 930.78 €

Quant aux **recettes**, nous avons perçu **1 791 903.52€**. C'est une belle progression d'environ 14% ! Nous le devons principalement à la perception pour la première année de la subvention provenant des éoliennes off-shore pour 138 365.00€.

La D.G.F (Dotation Générale de Fonctionnement) est stabilisée (101 211.00€).

Rappel de l'historique :

2016 : 1 187 717.93€
2017 : 1 309 307.25€
2018 : 1 327 685.41€
2019 : 1 351 937.04€
2020 : 1 384 970.33€
2021 : 1 413 077.76€
2022 : 1 564 642.35€
2023 : 1 577 312.00€

Sur la section de « **fonctionnement** » nous dégageons donc un excédent de **579 619.12€**. Il vous sera demandé de le reporter en recette sur notre budget 2025.

b) Investissements :

Pour la section « **investissements** », les comptes sont arrêtés à **737 914.97 €** pour les **dépenses** et à **1 146 403.48€** pour les **recettes**. Soit un solde excédentaire de 408 488.51 €.

Nous devons comptabiliser au titre des restes à réaliser **507 000.00€** en dépenses et **96 600.00€** en recettes. Il nous faudra financer ce déficit de 410 400.00€ lors de la liquidation des comptes de l'année 2024.

Remarquons que cette enveloppe est inférieure à celle des années passées.

2) Budget primitif 2025

Comme habituellement, ce budget vous est présenté en s'appuyant sur les réalisations de l'année précédente amendées des éléments dont nous avons eu connaissance lors de sa rédaction.

a) Fonctionnement :

Le budget s'équilibre à **2 404 254.47€**

La caractéristique de cette année 2025, c'est qu'en recettes, nous enregistrons l'important report de 2024 évoqué ci-dessus (579 619.12 €) et que nous allons recevoir une subvention des éoliennes off-shore sur une année pleine soit 290 000.00 € ! Abondé de notre épargne, nous avons ainsi la possibilité de flécher vers nos investissements la somme de 869 454.47 € soit environ 80% de plus qu'en 2024.

b) Investissements :

Le budget s'équilibre à **2 645 454,47€**

Nous avons souligné combien notre ressource pour les investissements de 2025 était importante. Cependant, les besoins sont énormes.

Tout d'abord, il nous faut financer les « restes à réaliser » pour **507 000.00€**. Ensuite, les nouveaux investissements s'élèvent à **1 990 354.47€**. Outre des postes secondaires dont vous avez le détail sur le tableau des investissements, deux rubriques doivent retenir plus particulièrement notre attention. Premièrement, l'acquisition d'une partie du terrain dédié à l'opération « Centre bourg » (environ 3 ha pour 730 000.00€) ce qui permettra enfin de commencer l'aménagement de cette parcelle en 2026. Deuxièmement, il nous faut inscrire une importante somme pour les fouilles archéologiques qui nous sont imposées pour lesquelles nous ignorons actuellement les aides que nous pourrions obtenir.

Pour prendre en charge tous ces projets, notre auto-financement sera insuffisant et il nous faut envisager un emprunt à hauteur de 480 000.00€. Bien entendu, il sera ajusté en fonction de notre trésorerie.

Les recettes d'investissement sont constituées :

- Du virement du budget de fonctionnement (869 454.47€) résultant de l'excédent de 2024 et de l'épargne.
- Du solde d'exécution d'investissement de 2024 (167 807.50€).
- De l'affectation globale de 2024 (242 592.50€).
- Du remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée pour 116 000.00€
- D'une taxe d'aménagement évaluée à 30 000.00€. Cette dernière est difficile à prévoir car versée irrégulièrement et sujette au volume des travaux effectués sur notre territoire.
- Des subventions attendues (615 100.00€).
- D'un emprunt pour 480 000.00 €.

Conformément à notre politique, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité dont il nous reste la maîtrise.

Ce dernier budget de la mandature est atypique tant en termes de recettes que de dépenses. Il dénote du dynamisme de votre municipalité. Même si les engagements peuvent sembler lourds, les perspectives financières sont favorables. Nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
 		28/03/2025

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 25 mars 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	2
Absents :	0
Votants :	19 (sauf pour le vote du CFU auquel M.le maire ne prend pas part)

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*
Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*
Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*
Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Yohan MICHEL, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1), *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Sophie RIOULT (pouvoir à Monsieur Victor Balier), Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL (pouvoir à Madame Nathalie Letellier).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Serge Lecrosnier* a été désigné pour remplir ces fonctions.

